



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 7 décembre 2023

La mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 7 décembre 2023

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 29 novembre 2023

Date de la convocation : 23 novembre 2023

Affichage/Mise en ligne de la convocation : 23 novembre 2023

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Le mercredi 29 novembre 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 novembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	13
Représentés	0
Prenant pas part au vote	0
Votants	13

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

Étaient représenté(e)s : -

Étaient absents : Marion CARDINAL, Gill SALHI.

Délibération CM 2023-057 Participation financière à la Redadeg 2024

La Redadeg est une course de relais solidaire, festive et populaire, sans compétition et ouverte à tous. Elle traverse, tous les 2 ans, la Bretagne, de jour comme de nuit, pour symboliser la transmission d'une langue bretonne vivante, créative et dynamique, à travers les générations et les territoires. En 2024, la Redadeg parcourra, du 17 au 25 mai, 2222 km de la pointe du Raz jusqu'à Morlaix et passera à Saint-Hernin.

Des kilomètres sont vendus aux particuliers, aux collectivités, aux entreprises ou aux associations pour soutenir des projets en faveur de la langue bretonne. Les bénéfices sont ensuite redistribués à des projets favorisant la pratique du breton dans les domaines de l'enseignement, des loisirs, des médias, du sport ou de la culture.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer au financement d'un ou plusieurs kilomètres dont le coût unitaire est fixé à 250 € pour les communes de – 3000 habitants.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la sollicitation de l'Association « Ar Redadeg » ;

Vu l'avis favorable de la commission « affaires générales, finances et ressources humaines » en date du 27 novembre 2023 ;

Considérant la possibilité de promouvoir la langue bretonne via l'achat d'un ou plusieurs kilomètres ;

Considérant que la course traversera la Commune le 24 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de verser une subvention de 250 € (soit 1 km au prix de 250 €) à l'association « Ar Redadeg ».

DESIGNE Thibaut HOURMAND et Yves LEVENEZ, conseillers municipaux, pour assurer le suivi et la communication autour de l'évènement.

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC



Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

REÇU à la PREFECTURE
du FINISTÈRE le

07 DEC. 2023